

MAIRIE DE PUYVALADOR-RIEUTORT

66210 PUYVALADOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Le vingt-huit Novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Présents : Mr MARIN Daniel, Mr BRUNET Laurent, Mr SEMPERE Daniel, Mr Millan Bernard, Mr Michel ROSSI

Absent : Mr ROSART Sylvain, Mme BOCCARDI Marie Françoise

Pouvoirs : Mme Marie Françoise BOCCARDI a donné procuration à Mr MARIN Daniel
Mr ROSART Sylvain a donné procuration à Mr Rossi Michel

Mr BRUNET Laurent a été élu secrétaire de séance et Mr MILLAN Bernard suppléant.

Début de séance à : 18 h35

1. Demande de subventions Associations de Puyvalador

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée, suite aux demandes formulées par l'Association les Neiges d'Or et l'Association de Chasse ACCA de Puyvalador, une participation de la commune serait le bienvenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une subvention de 500 euros à l'Association Les Neiges d'Or et de 500 euros à l'Association de Chasse ACCA de Puyvalador.
- Donne tout pouvoir au Maire, ou aux adjoints de signer tous documents et de mener à bien cette affaire.

Vote : 7 Pour 7 Contre 0 Abstention 0

2. Tarifs et dates d'ouverture de la station de ski

Monsieur Le Maire présente la grille tarifaire proposée pour la saison 2019/2020 par la SAS DESTINATION MONTAGNE représentée par la personne de SABARTHES Julien, son représentant légal, et propose la date d'ouverture le 01 décembre 2019.

Handwritten signatures and initials:
LB, DS, DDE, OFB, RB, SR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la grille comme présentée et la date d'ouverture au 01 décembre 2019.
- Donne tout pouvoir au Maire, ou aux adjoints de signer tous documents et de mener à bien cette affaire.

Dans la synthèse budget d'exploitation, notre interrogation porte sur la ligne Scolaires découverte – Objectif 1000 forfaits à 6 euros + 10 euros association. Sauvons Puyvalador – *Pourquoi cette association et pas les autres du village ?*

Vote : 7 Pour 7 Contre 0 Abstention 0

3. Règlement du lotissement les jardins du lac 1 et 2

Monsieur le Maire informe que le règlement du lotissement du Lac 1 et 2 vient à l'expiration en fin d'année 2019. Il serait nécessaire d'approuver le nouveau règlement pour le lotissement du lac 1 et 2 car les parcelles sont remises en ventes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver ces nouveaux règlements pour le lotissement du lac 1 et 2 ci-joint.
- Donner tout pouvoir au Maire, ou aux adjoints de signer tous documents et de mener à bien cette affaire.

Vote : 7 Pour 7 Contre 0 Abstention 0

4. Loyers logements à la location sur Rieutort

Monsieur Le Maire informe qu'une proposition a été faite concernant la location à l'année du logement numéro 2 à Rieutort et du logement à côté du centre de montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De louer le logement numéro 2 situé 7, rue des 3 fontaines à Rieutort pour un montant mensuel de 400,00 euros sans les charges
- De louer le logement situé 5, Carrer Font Bona à Puyvalador pour un montant mensuel de 520,00 euros sans les charges
- De donner tous pouvoirs à monsieur Le Maire ou à ses adjoints pour signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire
- Donne tout pouvoir au Maire, ou aux adjoints de signer tous documents et de mener à bien cette affaire.

Vote : 7 Pour 7 Contre 0 Abstention 0

LB MB RM SR DS DM MB

5. Modifications des statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes par la suppression de la compétence facultative fourrière canine

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de communes Pyrénées Catalanes a la compétence facultative « fourrière canine ».

Il rappelle qu'historiquement cette compétence a été prise pour réduire les coûts et sur conseil des fourrières canines.

Le Maire explique que les stratégies commerciales et de communication des fourrières canines, notamment celles des Pyrénées Orientales, entraînent un surcoût de la compétence quand elle est à l'échelle intercommunale.

Le Maire propose, comme demandé par de nombreuses communes, de supprimer cette compétence des statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et ainsi la rendre aux Communes.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Supprimer des statuts de la Communauté de communes la compétence facultative « fourrière canine »
- Donne tout pouvoir au Maire, ou aux adjoints de signer tous documents et de mener à bien cette affaire.

Vote : 7 Pour 7 Contre 0 Abstention 0

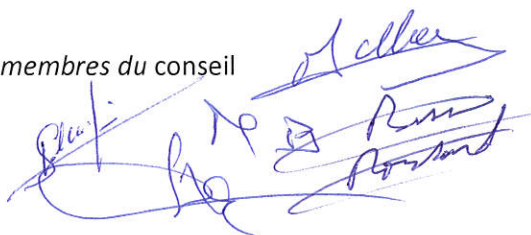
6. Questions diverses :

- Précision sur la délibération du 17 octobre 2019 concernant le projet photovoltaïque sur le lac de Puyvalador
Mr le Maire précise que lors de la délibération du 17 octobre 2019, il s'agissait d'autoriser Enedis a poursuivre l'étude de faisabilité concernant le projet.
Devant l'écho du mécontentement de la population, nous décidons d'engager une réunion tri partie avec les élus des communes de REAL et de FORMIGUERES afin de convenir d'une décision commune pour l'annulation de cette étude de faisabilité.
Les décisions prises lors de cette réunion seront mise en délibération du prochain conseil municipal.

Le comité des fêtes communique la date du Noel des enfants et seniors, le 14 décembre 2019 à la salle des fêtes à RIEUTORT, et le loto de la St Valentin le 14 février 2020 à la salle des fêtes de Rieutort.

Fin de la séance à 19 h 45.

Les membres du conseil



Le Maire

